

Rapport de gestion

Rapport du Conseil d'Administration

À l'Assemblée Générale Mixte du 29 avril 2026

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte, conformément au Code de commerce et aux dispositions de nos statuts pour vous demander de statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Les convocations à la présente Assemblée Générale ont été régulièrement effectuées et les documents prévus par la réglementation en vigueur vous ont été adressés ou ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

Le rapport que nous vous présentons intègre des références aux résultats consolidés et à l'activité des filiales.

Les Commissaires aux comptes vous donneront dans leurs rapports, toute information quant à la régularité et à la sincérité des comptes annuels et des comptes consolidés qui vous sont présentés.

De notre côté, nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes précisions et tous renseignements complémentaires qui vous paraissent opportuns.

I – PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

Conformément aux textes en vigueur, nous vous informons qu'aucun changement de méthode comptable n'est intervenu en 2025. Comme au 31 décembre 2024, les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2025 sont présentés conformément aux normes internationales d'informations financières (normes IFRS) publiées par l'International Accounting Standard Board (IASB) et approuvées par les autorités européennes. Les chiffres qui vous sont présentés dans le présent Rapport de gestion sont, sauf mention spécifique, en milliers d'euros.

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 5 relative aux activités abandonnées, le résultat des entités dont l'activité a été abandonnée au cours des exercices précédents a été reclassé sur une ligne distincte du compte de résultat, les actifs et les passifs concernés ont fait l'objet de reclassement sur des lignes distinctes du bilan et le tableau des flux de trésorerie présente de manière distincte les flux de trésorerie au titre des activités maintenues et les flux de trésorerie des activités abandonnées.

Ces reclassements ont été opérés tant sur les données de la période que sur les données de la période comparative des états financiers et des notes de l'annexe des comptes.

II – LES FAITS MARQUANTS

Contexte

Le contexte économique reste marqué par la prudence de consommation des ménages, une reprise contenue du marché immobilier et une météorologie peu favorable en début d'année.

- Météorologie particulièrement instable au début de l'année 2025 et incidence directe sur l'activité des magasins avec notamment les mois de janvier et février, particulièrement doux (hiver nettement plus chaud que la normale).
- Inflation en recul à -0,9 % sur l'année 2025 avec une stabilisation des prix de l'énergie et des matières premières. Toutefois, la

consommation des ménages reste encore fragile en partie due aux incertitudes politiques et économiques tant sur le plan national qu'international.

- Redémarrage progressif du marché immobilier avec environ 950 000 transactions en 2025 (+ 3,3 %).

Ce contexte ne constitue pas pour le Groupe un indice de perte de valeur au 31 décembre 2025.

Faits marquants

4^e et dernière année du plan stratégique « 1pacte » (années 2022 à 2025).

● **Évolution et modernisation des réseaux**

- Le Groupe dépasse par anticipation l'objectif d'atteindre 1 000 points de vente, fixé initialement à fin 2025. Ainsi, les réseaux adhérents et affiliés en France et à l'international comptent 1 059 magasins au 31 décembre 2025.
- Le 23 janvier 2025, le Groupe a dévoilé sa nouvelle enseigne Mr.Bricolage Relais pour accélérer son développement et devenir le 1^{er} réseau de bricolage de proximité en France.
- L'enseigne Les Briconautes a ouvert 2 nouveaux points de vente en 2025. Sur cette période, 6 magasins ont basculé en Mr.Bricolage, 28 en Mr.Bricolage Relais et 8 ont quitté le réseau.
- Au cours de cette année, les affiliations à la centrale Le Club ont diminué de 6 magasins nets (37 ouvertures contre 30 fermetures et 13 bascules Mr.Bricolage Relais).
- Ainsi, l'enseigne Mr.Bricolage Relais a été déployée dans 40 magasins en 2025.
- Au cours de la période, 19 nouveaux points de vente ont rejoint l'enseigne Mr.Bricolage (incluant 3 ralliements d'enseigne concurrente, 10 créations et 6 bascules Les Briconautes) alors que 25 magasins sont sortis du réseau.
- Modernisation : le nouveau concept a été mis en place, à fin 2025, dans 136 magasins dont 5 à l'étranger et 1 dans les DROM-COM.
- Le déploiement de l'outil de gestion commerciale s'est poursuivi en magasins. À fin 2025, 250 magasins ont été déployés dont 126 au cours de la période. Ainsi, aucun magasin n'est aujourd'hui exploité avec l'ancien outil de gestion commerciale (Unimag).

● **Extension et modernisation de la Logistique Groupe**

Les travaux d'agrandissement et de modernisation de l'entrepôt logistique situé à Voivres (72) ont été finalisés en juin 2025 avec le doublement de la surface de stockage et le déploiement d'une solution de robotisation de dernière génération. Au cours de la même période, l'entrepôt de Cahors (46) a été fermé et des solutions de reclassement ont été proposées aux 34 salariés concernés. Les coûts de restructurations nets supportés par la Logistique Groupe s'élèvent à 1,8 million d'euros à fin 2025.

● **Partenariat Kingfisher**

Le 16 juin 2025, Mr.Bricolage a lancé deux tests sur la distribution de marques propres de Kingfisher et la conversion d'un magasin Mr.Bricolage en franchise Brico Dépôt.

- **Gouvernance**

- Le 22 juin 2025, Didier Julien est nommé Président Directeur Général de la société ANPF et le 8 juillet 2025, il est nommé Président du Conseil d'Administration de Mr.Bricolage SA ; il succède dans ces fonctions à Paul Cassagnol.
- Le 31 août 2025, Christophe Mistou quitte ses fonctions de Directeur Général du Groupe. Il est remplacé par Didier Julien dans l'attente de l'arrivée du futur Directeur Général.
- Le 25 novembre 2025, le Conseil d'Administration annonce l'arrivée de son nouveau Directeur Général, Fabio Rinaldi qui prendra ses fonctions au 5 janvier 2026.

- **Simplification de l'organigramme actionnarial du Groupe Mr.Bricolage**

Le 17 décembre 2025, les actionnaires de Mr.Bricolage se sont réunis en Assemblée Générale Mixte et ont approuvé le projet de fusion-absorption de la société SIMB par la société Mr.Bricolage, la société SIMB ayant elle-même absorbé préalablement la société SIFA.

Ces opérations ont été décrites notamment dans le communiqué du 31 octobre 2025 ; elles s'inscrivent dans le cadre de la simplification de l'organigramme actionnarial du Groupe Mr.Bricolage. Les caractéristiques et les impacts de ces opérations de fusion sont décrits dans les annexes des comptes sociaux et des comptes consolidés de la société.

III – LES CHIFFRES CONSOLIDÉS DE L'ANNÉE 2025

Les chiffres présentés en 2025, comme en 2024, sont établis en normes IFRS.

III.A. Le chiffre d'affaires consolidé

Activités (en millions d'euros)	2025	2024	2023	2022
Total chiffre d'affaires consolidé	287,6	280,3	293,3	306,5
- dont ventes de prestations	82,6	83,0	87,8	89,1
- dont ventes de marchandises	204,9	197,3	205,6	217,4

Le chiffre d'affaires consolidé 2025 s'élève à 287,6 M€, soit une hausse de + 2.6 % sur l'année.

Cette hausse s'explique essentiellement par :

- les ventes de marchandises (+ 3,9 %) qui reflètent la hausse des activités logistiques (+ 5,1 %) en lien avec les travaux finalisés en juin pour agrandir et moderniser l'entrepôt logistique situé à Voivres (72), compensée en partie par la baisse des transactions e-commerce (-23,6 % hors click-and-collect).
- les ventes de prestations (-0,5 %) qui traduisent notamment la diminution des achats, partiellement compensée par la hausse des prestations facturées par l'institut de formation Mr.Bricolage (IFOGECO).

Le chiffre d'affaires réalisé hors de France, soit 14,3 millions d'euros, représente 5,0 % du chiffre d'affaires consolidé de l'exercice 2025.

III.B. Le résultat opérationnel

Résultat opérationnel des activités maintenues (en milliers d'euros)	2025	2024
Chiffre d'affaires	287 590	280 348
Marchandises et matières consommées	(173 699)	(163 850)
Charges externes	(49 867)	(46 217)
Charges de personnel	(39 483)	(41 767)
Impôts et taxes	(2 110)	(2 334)
Autres produits et charges opérationnels	2 459	1 455
EBITDA (1)	24 890	27 634
Amortissements et dépréciations	9 070	9 954
Résultat opérationnel courant (2)	15 820	17 679
Opérations non courantes (3)	(5 005)	(2 895)
Résultat opérationnel	10 815	14 785

(1) EBITDA = « Résultat opérationnel courant » + « Amortissements et dépréciations ».

(2) Résultat opérationnel courant = Résultat opérationnel hors opérations non courantes.

(3) Opérations non courantes = Coûts de déploiement informatiques engagés dans le cadre de la refonte totale des systèmes d'informations du Groupe et coûts de restructuration liés à la fermeture du site logistique de Cahors.

Rapport de gestion

Rapport du Conseil d'Administration

À l'Assemblée Générale Mixte du 29 avril 2026

En conformité avec la Recommandation n°2013-03 émise par l'Autorité des Normes Comptables le 7 novembre 2013, relative au format des comptes consolidés des entreprises établis selon les normes comptables internationales, le Groupe présente en « Autres produits et charges opérationnels non courants » les produits et charges correspondants aux caractéristiques restrictives énumérées au paragraphe 4.5.4. de la Recommandation.

Le Groupe dégage un EBITDA de 24,9 M€, soit un taux de marge de 8,7 %, contre 9,9 % en 2024. La diminution de 2,7 M€ de l'EBITDA tient compte des ressources allouées au déploiement du Plan 1Pacte 2022-2025 et du ralentissement de la consommation des ménages qui sont partiellement compensés par les efforts réalisés pour réduire les dépenses du siège.

Après prise en compte de charges opérationnelles non courantes pour 5,0 M€, traduisant les ressources allouées aux systèmes d'information dans le cadre du plan 1Pacte et les conséquences de la fermeture du site logistique à Cahors, le résultat opérationnel s'établit à 10,8 M€, soit une marge opérationnelle de 3,8 %.

III.C. Le résultat net

Résultat net (en milliers d'euros)	2025	2024
Résultat opérationnel des activités maintenues	10 815	14 785
Résultat financier	(3 601)	(1 590)
Quote-part de résultat net des entreprises associées	1 077	1 634
Impôts sur les résultats	(873)	(1 789)
Résultat après impôt des activités maintenues	7 419	13 039
Résultat net des activités abandonnées	987	846
Résultat de l'exercice	8 406	13 885

Le résultat financier (3,6) M€ en 2025 contre (1,6) M€ en 2024, tient compte notamment de la baisse des produits de placement, de la hausse des charges d'intérêts et de l'impact défavorable de la valorisation des positions de change. La charge d'impôt de 2025, intégrant des imputations de déficits reportables, est en baisse à (0,9) M€. Le résultat après impôt des activités abandonnées, à + 1,0 M€, intègre des reprises de provisions ou de dettes devenues sans objet à la suite de l'arrêt de l'activité « Commerce » (2019-2020).

Après prise en compte du résultat des sociétés mises en équivalence pour 1,1 M€, le résultat net 2025 ressort à 8,4 M€, soit une marge nette de 2,9 %, contre 5,0 % en 2024.

III.D. Le bilan

Ce tableau de synthèse permet de situer les principaux actifs et dettes financières et la nature des relations entre la société mère et les principales filiales du Groupe.

Bilan consolidé (en milliers d'euros)	Société cotée	Autres sociétés	Total consolidé
Actifs immobilisés incorporels et corporels (y compris écarts d'acquisition et droits d'utilisation)	107 806	58 857	166 663
Endettement financier brut hors Groupe (incluant dettes locatives)	60 027	19 173	79 200
Trésorerie brute au bilan	31 360	(6 893)	24 468
Flux de trésorerie liés à l'activité	7 738	(5 832)	1 906
Dividendes versés dans l'exercice et revenant à la société cotée	-	6 925	6 925

III.D.1. À l'actif

Les actifs non courants (correspondant principalement à des actifs immobilisés) sont en hausse passant de 198,7 millions d'euros à 243,6 millions d'euros à fin 2025. La variation correspond principalement à l'entrée dans le patrimoine du Groupe de titres de participation de la société ANPF (voir « Simplification de l'organigramme actionnarial du Groupe Mr.Bricolage » au § Faits marquants).

Les actifs courants (principalement stocks, créances et trésorerie) s'élèvent à 134,7 millions d'euros fin 2025 contre 154,8 millions d'euros fin 2024. Cette évolution comprend principalement une baisse de la trésorerie de 22,7 millions d'euros, incluant notamment le remboursement d'emprunts à hauteur de 14,1 millions d'euros et l'impact d'environ 7,0 millions d'euros des nouvelles modalités de collecte des ristournes auprès des fournisseurs à compter de 2025 (collecte nette de taxes).

III.D.2. Au passif

Les capitaux propres, à 170,6 millions d'euros fin 2025, augmentent de 37,6 millions d'euros correspondant principalement au résultat consolidé 2025 (+ 8,4 millions d'euros), à l'impact des opérations de simplification de l'organigramme actionnarial du Groupe (+ 9,5 millions d'euros) et à la mise à juste valeur des titres de participation de la société ANPF détenus antérieurement par le Groupe (+ 19.2 millions d'euros).

Les passifs financiers courants et non courants (hors dettes locatives), à 58,6 millions d'euros fin 2025, en hausse de 4,1 millions d'euros en conséquence des apports liés à l'absorption de SIMB par Mr.Bricolage SA diminués des remboursements de la période (remboursement de la 3^e échéance de dette sénior pour 7,5 millions d'euros et de la 1^{re} échéance de crédit investissement pour 6,7 millions d'euros). Voir note 12 « Passifs financiers » de l'annexe des comptes consolidés.

Les provisions, à 6,7 millions d'euros fin 2025, baissent de 1 million d'euros en lien avec la hausse des taux d'actualisation retenus pour les engagements de retraites et médailles du travail et les reprises de provisions opérées sur des litiges sociaux et financiers (voir notes 13 et 14 de l'annexe aux comptes consolidés).

Les autres passifs (hors passifs financiers et provisions), à 121,7 millions d'euros, baissent de 13,4 millions d'euros, en lien avec les ristournes à reverser aux magasins, impactées par la baisse d'activité et l'impact des nouvelles modalités de collecte des ristournes auprès des fournisseurs à compter de 2025 (collecte nette de taxes). Voir notes 15 et 23 de l'annexe aux comptes consolidés sur les autres passifs courants et les activités abandonnées.

III.E. Autres indicateurs

En complément de l'analyse du bilan et du compte de résultat du Groupe Mr.Bricolage, les tableaux ci-dessous permettent de synthétiser les données commerciales et financières.

III.E.1. Données commerciales Réseaux

Volume d'affaires TTC (1) des réseaux (en millions d'euros)	Nombre de magasins fin 2025	Nombre de magasins fin 2024	2025	2024	Var.
Enseigne Mr.Bricolage (2)	409	415	1 574,4	1 625,2	-3,1 %
Enseigne Mr.Bricolage Relais (3)	40	-	54,1	-	+ 100%
Réseau affiliés (4)	610	656	471,2	543,4	-13,3 %
E-commerce (5)	-	-	8,9	11,6	-23,5 %
Total	1 059	1 071	2 108,6	2 180,2	-3,3 %

(1) Le volume d'affaires TTC correspond aux ventes toutes taxes incluses réalisées par les magasins qui composent les réseaux, qu'ils soient intégrés ou non, quelle que soit l'enseigne, auxquelles s'ajoute le e-commerce défini au renvoi (5).

(2) Données basées sur 409 magasins sous enseigne Mr.Bricolage, dont 331 en France au 31 décembre 2025.

(3) Estimation du volume d'affaires de 40 magasins sous enseigne Mr.Bricolage Relais (sur la base d'un panel de 39 magasins).

(4) Estimation du volume d'affaires de 59 magasins sous enseigne Les Briconautes (sur la base d'un panel de 32 magasins) et du volume d'affaires de 551 autres affiliés Le Club (sur la base d'un panel de 27 magasins).

(5) Le volume d'affaires e-commerce correspond aux ventes en ligne livrées à domicile ou retirées en magasin sous enseigne Mr.Bricolage en retrait-colis.

Le volume d'affaires TTC total des réseaux s'élève à 2 109 milliards d'euros à fin 2025, en baisse de -3,3 % à surfaces courantes et de -3,8 % à magasins comparables. L'enseigne Mr.Bricolage, qui regroupe 409 points de vente, représente 75 % du volume d'affaires total 2025.

III.E.2. Situation financière du Groupe

Dettes Financière Nette (en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Dettes financière brute (a) (hors dettes locatives)	58 580	54 465	4 116
Trésorerie brute (b)	24 468	47 193	(22 725)
Autres instruments financiers (c)	4 427	4 534	(107)
Dettes Financière Nette (a - b - c)	29 685	2 737	(26 948)

Les crédits syndiqués signés par le Groupe (voir note 12) prévoient un engagement financier de respect d'un niveau de ratio de levier (dette financière nette sur EBITDA consolidé 12 mois). Au 31 décembre 2025, les ratios de levier financier sont respectés.

Rapport de gestion

Rapport du Conseil d'Administration

À l'Assemblée Générale Mixte du 29 avril 2026

IV – FACTEURS DE RISQUE

La société Mr.Bricolage et le Groupe ont mis en évidence les différents risques auxquels ils peuvent être soumis en fonction de leurs activités.

Le Groupe a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorablement significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats.

Certains risques font l'objet d'un suivi particulier par le Groupe. Ils sont priorisés en première partie.

Les autres risques, qui peuvent également avoir une incidence significative, sont listés dans une seconde partie.

IV.A. Les risques suivis prioritairement par le Groupe

IV.A.1. Risques liés à la concurrence et à la concentration du marché

Le Groupe est présent sur un marché fortement concurrentiel concernant ses activités traditionnelles mais également celle de e-commerce. En France, avec un marché mature, la concurrence est particulièrement forte et active.

Avec 1059 points de vente au 31 décembre 2025, le positionnement de proximité du Groupe Mr.Bricolage, avec notamment la création en 2025 d'une nouvelle enseigne (Mr.Bricolage Relais) et sa stratégie web (qui vient en appui des magasins pour permettre une extension de l'offre significative), manifeste la singularité et l'agilité de l'enseigne pour répondre à ces différents risques.

IV.A.2. Risques liés aux réseaux de distribution

Le Groupe fédère plusieurs réseaux de bricolage rassemblant des magasins indépendants exploités sous enseignes Mr.Bricolage, Mr.Bricolage Relais et également des magasins affiliés présentant une pluralité d'identités et d'enseignes.

Les enseignes du Groupe sont exploitées au travers de contrats divers en fonction du réseau auquel appartient le magasin et de l'enseigne exploitée.

Les contrats liés aux enseignes Mr.Bricolage et Mr.Bricolage Relais prévoient notamment une clause de préemption permettant au Groupe de se porter acquéreur aux conditions de prix identiques des magasins susceptibles d'être cédés à la concurrence.

Si plusieurs résiliations ont lieu sur une même année et qu'elles ne sont pas compensées par l'arrivée de nouveaux adhérents, cela peut engendrer une perte de revenus pour le Groupe.

Tout nouveau magasin souhaitant adhérer à l'un des réseaux du Groupe est soumis à une procédure de sélection.

IV.A.3. Risques liés au recouvrement de créances

En 2025, le Groupe a réalisé quasi exclusivement son chiffre d'affaires auprès d'une clientèle professionnelle, composée des magasins adhérents et des fournisseurs référencés.

Concernant les adhérents, le Groupe réunit régulièrement un Comité de Risque des Créances Adhérents (CRC Adhérents) pour suivre les retards de règlement. Ce comité a tout pouvoir pour décider des

mesures permettant le règlement de ses créances et dont l'action permet de constater une diminution de ce risque.

Concernant les fournisseurs référencés, la société Mr.Bricolage demande une étude financière complète pour chaque nouveau référencement et une mise à jour ponctuelle des données sur les fournisseurs déjà référencés. L'analyse de ces données améliore la prévention des risques: ce suivi permet d'anticiper au mieux la défaillance des fournisseurs référencés. Le Groupe a également constitué un Comité de Risque des Créances Fournisseurs (CRC Fournisseurs) pour coordonner les actions en vue de recouvrer les créances sur les fournisseurs référencés.

Le Groupe utilise les services d'une société de notation financière et un abonnement de surveillance juridique. Par ailleurs, le Groupe a mis en place depuis 2021 un outil de gestion du poste client permettant d'automatiser et d'historiser les actions de relances et de réduire les délais de recouvrement.

Concernant la clientèle de particuliers, qui ne représente que 1,9 % du chiffre d'affaires du Groupe, elle est issue de l'activité web. Le risque d'impayé est limité sur cette activité du fait de paiements, de faible valeur unitaire, encaissés d'avance lors de la passation de la commande du client.

Les créances sont décomposées dans la note 8 des comptes consolidés en trois catégories: créances magasins adhérents, créances fournisseurs référencés et autres créances clients.

Il est constaté une baisse des créances clients à 37,8 millions d'euros sur l'exercice 2025.

Le taux de provisionnement des créances clients est en hausse passant de 4,1 % sur l'exercice 2024 à 6,9 % sur l'exercice 2025. La provision pour dépréciation des comptes clients représente à fin 2025, 2,8 millions d'euros, en hausse de 1 million d'euros.

IV.A.4. Risques de liquidité – risques de crédit

Les risques de crédit et de liquidité sont détaillés dans la note 12 des comptes consolidés.

La principale source de financement du Groupe est le Crédit syndiqué.

Dans le cadre du refinancement de son endettement, le Groupe a signé le 28 septembre 2022 un contrat de Crédit syndiqué d'un montant total de 100 000 milliers d'euros. Ce crédit se décompose comme suit: une première tranche de dette sénior de 50 000 milliers d'euros, amortissable à hauteur de 60 % sur la période 2023-2026, avec un remboursement in fine de 20 000 milliers d'euros en 2027, une ligne crédit revolving de 30 000 milliers d'euros non tirée en 2025 et remboursable in fine en 2027 et un crédit investissement de 20 000 milliers d'euros tiré dans sa totalité au 31 décembre 2025, amortissable sur la période 2025-2027. Le montant total tiré au 31 décembre 2025 s'élève à 40 834 milliers d'euros dont 27 500 milliers d'euros au titre de la dette senior et 13 334 milliers d'euros au titre du crédit d'investissement.

Dans le cadre des opérations de simplification de l'organigramme actionnarial du Groupe Mr.Bricolage réalisées fin 2025, la société SIMB, absorbée par Mr.Bricolage SA, a apporté à la valeur comptable ses actifs et ses passifs incluant un emprunt bancaire. Cet emprunt, signé le 28 septembre 2022 pour un montant total de 22 680 milliers d'euros, est amortissable à hauteur de 60 % sur la

période 2023-2027. Au 31 décembre 2025, il représente un solde de 18 180 milliers d'euros.

Les crédits syndiqués prévoient un engagement financier de respect pour le niveau de ratio de levier (dette financière nette sur EBITDA consolidé 12 mois). Au 31 décembre 2025, ces ratios étaient respectés.

Le 5 mars 2026, le Groupe Mr.Bricolage a signé un accord avec l'ensemble de ses partenaires bancaires pour la mise en place d'un nouveau crédit syndiqué de 110,2 millions d'euros. Cet accord témoigne de la confiance des banques dans les perspectives de l'entreprise. Ces nouvelles lignes de financement renforcent la capacité financière du Groupe et s'inscrivent dans la mise en œuvre du plan Puissance 1000.

IV.A.5. Risques liés aux Systèmes d'information

Comme pour la plupart des acteurs économiques, une faille dans les systèmes d'information pourrait avoir un impact direct sur l'activité du Groupe et en conséquence sur son chiffre d'affaires. C'est pourquoi, le Groupe a mis en place une infrastructure informatique lui permettant d'assurer la sécurité de ses systèmes d'information.

En 2025, le Groupe Mr.Bricolage a poursuivi le renforcement de sa posture cybersécurité en concentrant ses efforts sur la maîtrise des accès, la protection de l'identité numérique et la résilience de ses infrastructures critiques. Afin de mieux contrôler les connexions des équipements externes au système d'information et de réduire les risques liés aux usages d'équipements informatiques personnels dans un contexte informatique (« BYOD »), une authentification forte par certificat a été déployée. Ce mécanisme permet d'identifier de manière fiable les terminaux autorisés, de détecter les équipements non conformes et d'arbitrer automatiquement les accès au réseau en fonction du niveau de confiance associé à chaque poste. Par ailleurs, la protection de la messagerie a été mise en synergie avec le système de gestion des identités et des accès. Cette intégration permet, en cas de compromission ou de tentative de phishing réussie, de déclencher des mesures automatiques de remédiation (révocation de sessions, réinitialisation des accès, confinement du compte), limitant ainsi les risques de propagation et protégeant plus efficacement les intérêts du Groupe. Le dispositif de sauvegarde a également fait l'objet d'une refonte complète avec l'adoption d'une stratégie 3-2-1, garantissant la conservation de multiples copies des données sur des supports distincts et externalisés. Cette évolution renforce significativement la résilience face aux cyberattaques, notamment aux ransomwares, et améliore la capacité de reprise d'activité en cas d'incident majeur. Enfin, la protection périmétrique a été consolidée par le durcissement des règles du pare-feu applicatif (« WAF ») et par l'intensification des mécanismes de lutte anti-bot, permettant de réduire l'exposition aux attaques automatisées, aux tentatives d'exploitation applicative et aux abus de services en ligne. De plus, le Groupe prend en compte les nouveaux risques liés à l'utilisation de l'intelligence artificielle dans ses différents métiers et outils.

Ces initiatives s'inscrivent dans la continuité des travaux engagés les années précédentes et traduisent la volonté du Groupe de consolider durablement sa sécurité opérationnelle, de réduire son exposition aux menaces et d'assurer la continuité de ses activités dans un environnement cyber toujours plus exigeant.

IV.A.6. Risques liés à la conjoncture

La conjoncture reste marquée par la prudence de consommation des ménages, une reprise contenue du marché immobilier et une météorologie peu favorable en début d'année.

- Météorologie particulièrement instable au début de l'année 2025 et incidence directe sur l'activité des magasins avec notamment les mois de janvier et février, particulièrement doux (hiver nettement plus chaud que la normale).
- Inflation en recul à -0,9 % sur l'année 2025 avec une stabilisation des prix de l'énergie et des matières premières. Toutefois, la consommation des ménages reste encore fragile en partie due aux incertitudes politiques et économiques tant sur le plan national qu'international.
- Redémarrage progressif du marché immobilier avec environ 950 000 transactions en 2025 (+ 3,3 %).

Le marché du bricolage a donc marqué un ralentissement sur l'année 2025 (-2,0 %). Cette conjoncture a un impact direct sur la consommation des ménages.

IV.B. Les autres risques

Pour en faciliter le suivi, ceux-ci sont classés par catégorie :

- les risques opérationnels,
- les risques juridiques,
- les risques industriels et liés à l'environnement,
- les risques de marché.

Compte tenu de leur diversité, ces risques sont gérés de façon pragmatique à un niveau centralisé.

La société Mr.Bricolage et le Groupe n'ont pas décelé d'autres facteurs de risques.

IV.B.1. Risques opérationnels

IV.B.1.a. Risques liés à l'approvisionnement

Le Groupe n'a pas de dépendance particulière auprès des fournisseurs référencés au titre de contrats d'approvisionnement, et veille à ne pas prendre d'engagement le conduisant à dépendre de façon significative d'un ou plusieurs contractants. Des procédures internes de référencement des produits (qualité, ...) et des fournisseurs (solvabilité, capacités de production, ...) sont en vigueur dans le Groupe; leur bonne application est contrôlée par les équipes achats et qualité.

Pour rappel, les magasins sous enseigne s'approvisionnent en grande majorité auprès des fournisseurs référencés par la Centrale, soit en direct, soit par l'intermédiaire des entrepôts du Groupe. Un fournisseur représente plus de 3 % des volumes d'achats référencés totaux des réseaux et 18 autres fournisseurs représentent individuellement plus de 1 % des volumes d'achats référencés totaux des réseaux.

La société considère qu'elle ne supporte pas de risque significatif à cet égard et que dans tous les cas, la défaillance d'un ou de plusieurs fournisseurs devrait rapidement être suppléée par d'autres fournisseurs déjà référencés, sans qu'il y ait d'effet direct significatif. Il en est de même pour les achats auprès des fournisseurs référencés qui sont effectués directement par les entrepôts.

Rapport de gestion

Rapport du Conseil d'Administration

À l'Assemblée Générale Mixte du 29 avril 2026

Le conflit actuellement en cours au Moyen-Orient est susceptible de générer des tensions sur certains de nos approvisionnements, ainsi qu'une volatilité accrue des coûts de l'énergie, susceptibles d'influencer nos conditions d'achat.

IV.B.1.b. Risques liés aux marques et enseignes

Le Groupe est propriétaire des marques et enseignes qu'il exploite, notamment Mr.Bricolage, Mr.Bricolage Relais, Les Briconautes, Les Jardinautes et Inventiv et n'a pas de dépendance particulière à l'égard de brevets et licences. La propriété de marques et enseignes supporte naturellement un risque de copie, de contrefaçon et/ou de concurrence déloyale sur lesquelles Mr.Bricolage opère une surveillance régulière.

IV.B.1.c. Risques liés aux actifs d'exploitation

Le Groupe détient ou est bénéficiaire par le biais de contrats, notamment de location-financement, de tous les actifs nécessaires à son exploitation et ne se trouve pas en situation de dépendance par rapport à d'autres sociétés. Les stocks sont constitués essentiellement de produits permanents et les risques d'invendus sur ces produits font l'objet d'une provision représentant 4.2 % de la valeur brute des stocks au 31 décembre 2025 (voir note 7 de l'annexe aux comptes consolidés). Le taux de rotation constaté en 2025 est de trois mois pour les stocks des entrepôts.

IV.B.1.d. Risques sociaux

Le Groupe estime que les risques sociaux sont limités aux risques usuels des sociétés de services, de distribution et de logistique en France. Ils sont évalués par l'équipe des ressources humaines en établissant un contact régulier avec les salariés et ses représentants, qui va bien souvent au-delà des simples obligations légales lui permettant ainsi de mettre en place les améliorations éventuellement nécessaires.

IV.B.2. Risques juridiques

Le Groupe a mis en place au sein de la Direction Juridique une organisation lui permettant de gérer de façon centralisée les risques de nature juridique.

La Direction Juridique dispose de l'expertise et des outils nécessaires et fait appel, pour prévenir les risques de litiges, contentieux et non-respect des législations applicables, à des avocats et conseils spécialisés sur toutes les opérations jugées stratégiques et sur tous les contrats spécifiques, et fait valider en amont par ceux-ci tous les contrats types qu'elle est amenée à utiliser régulièrement dans l'exercice des différentes activités du Groupe.

IV.B.2.a. Litiges et contentieux

Dans le cadre de ses activités normales, le Groupe est impliqué dans divers contentieux et procédures et est soumis à différents contrôles administratifs.

La gestion des litiges et contentieux est assumée par la Direction Juridique en étroite liaison avec des avocats et conseils spécialisés.

La société et ses filiales ont provisionné tout litige ou contentieux dont elles estiment qu'il est susceptible de présenter un risque, à hauteur de leur estimation réalisée sur la base d'une analyse individuelle en collaboration avec leurs conseils extérieurs.

À la connaissance de la société, il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du Groupe.

Pour plus d'informations sur la méthode de provisionnement des litiges ainsi que sur le détail des provisions, se reporter à la note 13 de l'annexe aux comptes consolidés sur les provisions.

IV.B.2.b. Législations applicables

La Direction Juridique, avec l'assistance de conseils extérieurs, joue un rôle de veille permanente quant aux évolutions des textes législatifs ou réglementaires et de la jurisprudence notamment en matière de relations entre la grande distribution et les fournisseurs, de promotion des ventes et dans le cadre de la négociation de contrats Groupe avec des prestataires extérieurs.

IV.B.2.c. Risques industriels, environnementaux et de sécurité

Risques industriels

Aucune société du Groupe ne réalise la fabrication de produits vendus par les magasins. La société ne supporte donc pas à ce titre de risque industriel. La fabrication des produits à marque de distributeur (MDD) appartenant au Groupe est confiée à des fournisseurs et ne représente pas un risque industriel en tant que tel pour le Groupe.

Risques environnementaux et de sécurité

De manière générale, toutes les sociétés du Groupe veillent à ce que les conditions réglementaires en matière d'environnement et de sécurité soient respectées.

Les risques potentiels de l'entreprise en matière d'environnement (pollutions des sols et sous-sols, de l'air et de l'eau) et/ou de sécurité (dommages aux biens et aux personnes), dans les entrepôts sont les suivants :

- l'incendie : pour faire face à ce risque, le Groupe met en place un certain nombre de mesures et matériels de prévention. L'entrepôt de Voivres-lès-le-Mans bénéficie de locaux en conformité réglementaire pour le stockage des produits dangereux (rétention complète,...). Les matériels et documents sont périodiquement contrôlés.
- le déversement accidentel : pour faire face à ce risque, le Groupe a mis en place un certain nombre de mesures de prévention physique au niveau des entrepôts,
- l'explosion : pour diminuer ce risque, le Groupe procède à intervalles réguliers au contrôle des installations utilisant du gaz et du GPL. Par ailleurs, conformément aux obligations en vigueur, les entrepôts stockent les aérosols dans des cages spécifiques fermées,
- une pollution atmosphérique, conséquence possible d'un dysfonctionnement des brûleurs des chaudières ou d'une fuite sur le circuit de climatisation. Le Groupe fait procéder à des contrôles périodiques des installations concernées par des prestataires extérieurs agréés et/ou des techniciens compétents selon les obligations.

IV.B.3. Risques de marché (taux, change, actions)

La gestion des risques de marché (taux, change, actions) est détaillée dans les notes 12 et 18 des comptes consolidés.

Le contrat de Crédit syndiqué signé le 28 septembre 2022 par Mr.Bricolage, ne nécessite plus de couverture sur le prêt de refinancement à partir du 28 septembre 2025, contrairement au contrat signé par SIMB SAS à cette même date. Ce dernier requiert une couverture de 100 % de l'encours du Crédit (18 180 milliers d'euros à fin décembre 2025) jusqu'à la date d'échéance fixée au 28 septembre 2028. Le Groupe bénéficie des couvertures négociées auprès de deux partenaires bancaires en décembre 2022 et juin 2025 : les couvertures mises en place couvrent 18 180 milliers d'euros au 31 décembre 2025 (soit 100 % de l'encours du Crédit signé par SIMB SAS) et arriveront à maturité le 21 juillet 2026 à hauteur de 2 000 milliers d'euros et le 28 septembre 2028 à hauteur de 16 180 milliers d'euros.

Les couvertures ont pour seul objectif de couvrir la dette financière du Groupe à l'exposition des fluctuations des taux variables. La note 18.2 de l'annexe aux comptes consolidés détaille l'exposition au risque de taux.

Concernant la gestion du risque de change, le Groupe a recours à des instruments financiers, des achats à terme et des options de change dans le seul objectif de couvrir les achats de marchandises effectués en dehors de la zone euro. Les achats effectués en dollars US (seule devise étrangère utilisée par le Groupe) représentent environ 8,6 % des achats du Groupe. Les couvertures mises en place permettent de limiter l'exposition du Groupe à la variation du cours du dollar US.

Le calcul de la position nette après gestion et de l'exposition à la hausse des taux de change est détaillé dans la note 18.3 de l'annexe aux comptes consolidés.

Concernant la gestion du risque sur actions, aucun risque significatif pour le Groupe sur le marché des actions n'est à signaler.

Concernant le risque sur valeur mobilière de placement, le Groupe peut effectuer des placements sur valeurs mobilières lorsque la trésorerie est excédentaire selon les conditions de marché. La politique du Groupe est d'investir uniquement sur des valeurs mobilières de placement avec capital garanti, le risque est donc non significatif.

IV.C. Impact social et environnemental de l'activité et lutte contre les discriminations - engagements de la société en faveur de l'économie circulaire

La déclaration de performance extra-financière a été supprimée et la société n'est pas soumise, à ce jour, à l'obligation d'établir un reporting de durabilité (CSRD) en application des dispositions de l'article L.232-6-3 du Code de commerce.

Toutefois, le Groupe, soucieux des enjeux environnementaux et sociaux, a décidé d'établir et de faire auditer, de manière volontaire, un rapport en matière de responsabilité sociale et environnementale et qui sera disponible sur le site internet de la société.

V – LES CHIFFRES SOCIAUX EN 2025 – EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT DE LA SOCIÉTÉ MR.BRICOLAGE

V.A. Analyse générale de l'activité

Les ressources de la société sont basées sur les volumes d'activité de l'ensemble des magasins sous enseigne.

Elles se composent notamment :

- de ressources en provenance des magasins :
 - des cotisations contractuellement versées par les magasins adhérents, calculées sur la base de leur volume d'affaires ou d'achats réalisés, par application de barèmes fixes ou dégressifs,
 - des royalties contractuellement versées par les magasins implantés hors de France,
 - de la marge réalisée sur les produits ou prestations de services destinés aux magasins (articles publicitaires, articles de bricolage, systèmes d'information);
- de ressources en provenance des fournisseurs :
 - des prestations de services centrale basées sur les volumes d'achats réalisés par les magasins auprès de fournisseurs référencés,
 - des prestations de services qualité basées sur les volumes d'achats de produits à marque propre réalisés par l'ensemble des magasins,
 - des prestations de services de coopération commerciale négociées auprès des fournisseurs,
- de ressources en provenance de l'activité e-commerce (ventes de marchandises).

La marque et les savoir-faire de Mr.Bricolage constituent les ressources incorporelles essentielles de la société.

V.B. L'exploitation

Le chiffre d'affaires de la société Mr.Bricolage s'établit au 31 décembre 2025 à 102,7 millions d'euros (contre 103,4 millions d'euros en 2024).

Le résultat d'exploitation 2025 s'élève à 8 millions d'euros en hausse de 32 %. Cette hausse de résultat de 1,9 million d'euros s'explique principalement par la maîtrise des achats (+ 2,1 millions d'euros) et des frais de personnel (+ 1,8 million d'euros), par les impacts positifs de la 1^{re} application du règlement ANC n° 2022-06 (+ 1,1 million d'euros d'autres produits présentés antérieurement en résultat exceptionnel), compensée par le recul du chiffre d'affaires (-0,7 million d'euros) et la hausse des charges externes principalement liées à la hausse des dépenses informatiques en lien avec le déploiement du logiciel de gestion commerciale en magasins (-2,4 millions d'euros).

Le résultat financier 2025 s'élève à + 29 millions d'euros (contre + 11,9 millions d'euros à fin 2024). Cette hausse de 17,1 millions d'euros s'explique par des reprises nettes de provisions et dépréciations (+ 18,9 millions d'euros), des produits de cessions de titres de participations (+ 2,3 millions d'euros) compensée par la baisse des intérêts perçus sur les comptes courants de trésorerie (-2,4 millions d'euros) et des dividendes reçus (-1,8 million d'euros).

Rapport de gestion

Rapport du Conseil d'Administration

À l'Assemblée Générale Mixte du 29 avril 2026

Compte tenu d'un résultat exceptionnel à néant, d'un produit d'impôt de 1 million d'euros incluant l'économie d'impôt générée par l'intégration fiscale dont Mr.Bricolage SA est société tête de groupe et de la participation qui s'élève, en 2025, à 0,7 million d'euros, le résultat net s'établit en 2025 à + 37,3 millions d'euros contre + 13,1 millions d'euros en 2024.

V.C. Le bilan

Le total du bilan 2025 s'élève à 320 millions d'euros contre 336 millions en 2024.

V.C.1. À l'actif

Le total de l'actif net immobilisé, arrêté à 149 millions d'euros à fin 2024, est de 139 millions d'euros fin 2025. La variation s'explique principalement l'augmentation des dépréciations sur titres de participation compensées en partie par l'entrée des titres des sociétés SIFI et FIPA.

L'actif circulant s'élève à fin 2025 à 182 millions d'euros contre 186 millions d'euros en 2024. Cette baisse de 4 millions d'euros s'explique principalement par la baisse de la trésorerie pour 11 millions d'euros partiellement compensé par la hausse des créances d'exploitation pour 8 millions d'euros.

L'ensemble de ces mouvements est détaillé dans les notes 1 à 7 de l'annexe aux comptes sociaux de Mr.Bricolage SA.

V.C.2. Au passif

Les capitaux propres s'élèvent à 88,8 millions d'euros fin 2025 contre 95,6 millions d'euros fin 2024, compte tenu du résultat net de 2025 (hors prise en compte du résultat intercalaire des sociétés fusionnées fin 2025) de + 5,3 millions d'euros et de l'impact des apports à la valeur comptable des sociétés fusionnées après prise en compte de l'annulation des titres Mr.Bricolage apportés par SIMB (-12,1 millions d'euros).

Les provisions pour risques et charges augmentent, passant de 79 millions d'euros en 2024 à 82 millions d'euros en 2025. La variation est expliquée notamment par l'augmentation de la provision pour situation nette négative de la filiale Sadef.

Le total des dettes s'élève à 150 millions d'euros au 31 décembre 2025 contre 160 millions d'euros au 31 décembre 2024, soit une baisse de 10 millions d'euros avec les principaux mouvements suivants :

- + 4 millions d'euros en dettes financières suite notamment à l'absorption à la valeur comptable des actifs et passifs de la société SIMB incluant notamment un emprunt bancaire de 18 millions d'euros compensé par le remboursement de la 1^{re} échéance du crédit investissement et la 3^e échéance de dette senior pour 14 millions d'euros,
- -2 millions d'euros en dettes fournisseurs,
- -2 millions d'euros en dettes fiscales et sociales,
- -10 millions d'euros en autres dettes incluant les ristournes à reverser aux magasins et incluant notamment l'impact de leur collecte auprès des fournisseurs pour leur montant net de taxes

L'ensemble de ces mouvements est détaillé dans les notes 8 à 12 de l'annexe aux comptes sociaux de Mr.Bricolage SA.

Tableau des délais de paiement des fournisseurs et des clients

En application des dispositions du Code de commerce, nous vous indiquons la décomposition, conformément aux modèles établis par l'arrêté du 20 mars 2017 des délais de paiement de nos fournisseurs et clients, faisant apparaître les factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu :

Factures reçues (hors avoirs) non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
		1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
	Nombre de factures concernées	NON APPLICABLE				237
(A)	Montant total des factures concernées (TTC)	384 331 €	44 223 €	3 991 €	158 287 €	590 831 €
	Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (TTC)	0,56 %	0,06 %	0,01 %	0,23 %	0,86 %
(B)	Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses non comptabilisées	Nombre de factures exclues				0
	Montant total des factures exclues (TTC)					0,00 €
(C)	Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal)	Délai de paiement utilisé pour le calcul des retards de paiement			Délais contractuels : 45 jours fin de mois	

Factures émises (hors avoirs) non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	
	Nombre de factures concernées				1 531	
(A)	NON APPLICABLE					
Tranches de retard de paiement	Montant total des factures concernées (TTC)	3 855 201 €	4 74 437 €	3 07 908 €	1 125 079 €	5 762 623 €
	Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (TTC)	3,13 %	0,38 %	0,25 %	0,91 %	4,67 %
(B)	Nombre de factures exclues				0	
Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses non comptabilisées	Montant total des factures exclues (TTC)				0,00 €	
(C)	Délai de paiement utilisé pour le calcul des retards de paiement				Délais légaux	
Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal)						

V.D. Affectation du résultat

Il est proposé d'affecter le résultat de l'exercice, soit un bénéfice de 37 307 676,79 en totalité au compte Autres réserves.

Le compte « Autres réserves » serait ainsi porté de 8 575 047,80 € à 45 882 724,59 €.

V.E. Distributions antérieures des dividendes

Conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé qu'aucun dividende ou revenu n'a été distribué au cours des trois derniers exercices.

V.F. Prises de participations

En date du 24 septembre 2025, la société Mr.Bricolage a acquis 360 actions de la société FONDS D'INVESTISSEMENT ET DE PARTENARIAT DES ADHÉRENTS - FIPA, détenues jusqu'à cette date par la société ANPF.

En conséquence de l'opération de fusion de la société SIMB par la société Mr.Bricolage approuvée par l'Assemblée Générale du 17 décembre 2025, la société SIFI est, depuis cette date, filiale à 100 % de la société Mr.Bricolage.

V.G. L'activité des filiales et participations sur l'exercice 2025

Mr.Bricolage SA contrôle, au 31 décembre 2025, au sens de l'article L.233-2 du Code de commerce, les sociétés figurant dans le tableau annexé en note 23 des comptes sociaux.

En pratique, outre son activité économique propre, la société Mr.Bricolage détient des participations directes dans les principales sociétés du périmètre de consolidation.

La liste des sociétés contrôlées directement ou indirectement par Mr.Bricolage SA est détaillée dans la note 25 de l'annexe aux comptes consolidés.

Les principales entités constituant le Groupe sont, outre la société Mr.Bricolage, les sociétés Le Club, MB Log et Ifogeco.

Les données indiquées dans les tableaux ci-dessous sont exprimées en milliers d'euros.

Le Club

Activité : centrale de référencement pour l'enseigne Les Briconautes et les affiliés

	Chiffre d'affaires HT	Résultat d'exploitation	Total bilan
2025	16 527	6 378	28 533
2024	15 874	7 247	29 403

MB LOG

Activité : vente de marchandises auprès du réseau

	Chiffre d'affaires HT	Résultat d'exploitation	Total bilan
2025	196 294	(3 906)	86 803
2024	186 207	1 347	81 596

IFOGECO

Activité : organisme de formation dédié aux magasins du Groupe Mr.Bricolage

	Chiffre d'affaires HT	Résultat d'exploitation	Total bilan
2025	3 248	1 066	2 415
2024	2 747	799	1 998

La société MB L'Horme qui exploite un magasin sous enseigne Mr.Bricolage et dont l'activité a débuté au 1^{er} semestre 2023 a réalisé un chiffre d'affaires HT de 1 658 milliers d'euros et un résultat d'exploitation déficitaire de 96 milliers d'euros. Le total bilan s'élève à 885 milliers d'euros. Le fonds de commerce exploité par la société MB L'Horme a été cédé en date du 1^{er} décembre 2025

Rapport de gestion

Rapport du Conseil d'Administration

À l'Assemblée Générale Mixte du 29 avril 2026

La société MB Grand Quevilly a porté un projet qui a été abandonné. Elle a réalisé un résultat d'exploitation déficitaire de 5 milliers d'euros et son total bilan s'élève à 7 milliers d'euros.

La société SIFI est entrée dans le périmètre de consolidation en 2025, à la suite des opérations de fusion de la société SIMB par Mr.Bricolage SA. Elle est détenue à 100 % par Mr.Bricolage SA et détient des titres de participation de la société ANPF à hauteur de 27,24 % du capital.

En Belgique, la société Mr.Bricolage détient 35 % du capital de la société Prova, centrale belge gérant, au 31 décembre 2025, 44 magasins sous enseigne Mr.Bricolage. Le Groupe Prova compte 9 magasins intégrés et 35 magasins adhérents.

Le réseau belge a réalisé un chiffre d'affaires TTC de 151 millions d'euros en 2025 en décroissance de -4 % par rapport à 2024. Le Groupe a enregistré un résultat net retraité de 3 millions d'euros en 2024, contre 4,6 millions en 2024.

La note 23 de l'annexe aux comptes sociaux de Mr.Bricolage SA relative à ses participations et la note 4 de l'annexe aux comptes consolidés du Groupe relative aux sociétés mises en équivalence, donnent un complément d'informations financières.

V.H. Transactions avec les parties liées

Les opérations réalisées avec les parties liées sont énoncées au sein de ce rapport dans la note 13 de l'annexe aux comptes sociaux et dans la note 19.2 de l'annexe aux comptes consolidés.

VI – ÉVÉNEMENTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE

Le 5 janvier 2026, Fabio Rinaldi a pris ses fonctions de Directeur Général du Groupe.

Le 18 février 2026, la Cour de Cassation, dans le cadre du litige opposant Mr.Bricolage SA à l'Administration (suite à l'action engagée par cette dernière en 2016 au sujet de la centralisation des paiements des factures fournisseurs des adhérents auprès d'un établissement bancaire), confirme la décision rendue en 2023 par la Cour d'Appel qui rejetait l'intégralité des demandes de la DGCCRF. Ainsi, ce dossier est définitivement clos.

Le 5 mars 2026, le Groupe Mr.Bricolage a signé un contrat avec l'ensemble de ses partenaires bancaires pour la mise en place d'un nouveau crédit syndiqué de 110,2 millions d'euros. Cet accord témoigne de la confiance des banques dans les perspectives de l'entreprise. Ces nouvelles lignes de financement renforcent la capacité financière du Groupe et s'inscrivent dans la mise en œuvre du plan Puissance 1000.

VII – INFORMATIONS RELATIVES À L'ACTIONNARIAT AU 31 DÉCEMBRE 2025

Suite aux délibérations de l'Assemblée Générale des actionnaires du 17 décembre 2025, le capital social a été :

- réduit d'un montant de 24 930 612 euros, par voie de réduction de la valeur nominale de 10 387 755 actions ordinaires de 5,80 euros à 3,40 euros, et de virement à un compte de réserves,
- augmenté de la somme de 20 307 703,60 euros en rémunération de la fusion par voie d'absorption de la société SIMB, pour le porter de 35 318 367,00 euros à 55 626 070,60 euros par création de 5 972 854 actions nouvelles de 3,40 euros de nominal chacune,
- réduit d'un montant de 18 427 758,60 euros par annulation de 5 419 929 actions propres de 3,40 euros chacune de valeur nominale reçues à l'occasion de la fusion par absorption de la société SIMB.

Le capital social est désormais fixé à la somme de 37 198 312 € et divisé en 10 940 680 actions ordinaires d'une valeur nominale de 3,40 euros, chacune entièrement libérées.

Les informations ci-dessous proviennent du suivi des actionnaires au nominatif au 31 décembre 2025 et font apparaître les actionnaires au porteur ayant déclaré un franchissement de seuils.

Au 31 décembre 2025, la répartition du capital et des droits de vote est la suivante :

ACTIONNARIAT	31/12/2025					
	Nb d'actions	% du capital	Nb total droits de vote	% des droits de vote brut	Nb de droits de vote exerçable en Assemblée	% des droits de vote réel
ANPF	6 703 780	61,27 %	12 578 833	73,01 %	12 578 833	73,68 %
Sous Total (I)	6 703 780	61,27 %	12 578 833	73,01 %	12 578 833	73,68 %
Michel Tabur	332	NS	664	NS	664	NS
Forcole	205 167	1,88 %	410 334	2,38 %	410 334	2,40 %
Sous Total (II)	205 499	1,88 %	410 998	2,38 %	410 998	2,40 %
Total Concertiste (III) = (I) + (II)	6 909 279	63,15 %	12 989 831	75,40 %	12 989 831	76,08 %
Auto détention	155 621	1,42 %	155 621	0,90 %	-	-
Public	3 875 780	35,43 %	4 082 455	23,70 %	4 082 455	23,91 %
Dont Keren (1)	501 468	4,58 %	501 468	2,91 %	501 468	2,94 %
Dont Amiral Gestion (2)	1 013 306	9,26 %	1 013 306	5,88 %	1 013 306	5,94 %
Dont Amiral Gestion (3) (pour le compte du fonds de OFI INVEST ACTIONS PME-ETI)	250 000	2,29 %	250 000	1,45 %	282 000	1,65 %
Dont FMR LLC (4)	1 136 000	10,38 %	1 136 000	6,59 %	1 136 000	6,65 %
Dont Dimensional Fund Advisor (5)	45 356	0,41 %	45 356	0,26 %	45 356	0,27 %
dont FCP Mr Bricolage (actionnariat salarié)	196 723	1,80 %	275 129	1,60 %	275 129	1,61 %
Total	10 940 680	100 %	17 227 907	100 %	17 072 286	100,00 %

(1) Sur la base de l'information de franchissement de seuil en date du 14 janvier 2019 de la société Keren Finances.

(2) Sur la base de l'information de franchissement de seuil en date du 29 février 2024 de la société Amiral Gestion.

(3) Sur la base de l'information de franchissement de seuil en date du 9 juillet 2025 de la société Amiral Gestion, agissant pour le compte du fonds OFI INVEST ACTIONS PME-ETI dont elle assure la gestion dans le cadre d'une délégation.

(4) Sur la base de l'information de franchissement de seuil en date du 26 juillet 2013 de la société FMR LLC (Fidelity Investments).

(5) Sur la base de l'information de franchissement de seuil en date du 20 décembre 2019 de la société Dimensional.

NS: Non significatif

VII.A. Modifications de l'actionnariat au cours de l'exercice 2025

Au cours de l'exercice 2025, la société Mr.Bricolage a été destinataire de plusieurs notifications relatives à des franchissements de seuils légaux et statutaires.

La société Amiral Gestion, agissant pour le compte du fonds OFI INVEST ACTIONS PME-ETI dont elle assure la gestion dans le cadre d'une délégation, a déclaré avoir franchi :

- À la hausse, le 21 mai 2025, le seuil statutaire de 2,5 % de détention de capital et 1,5 % des droits de vote et détenir à cette date 282 000 actions Mr.Bricolage,

- À la baisse, le 9 juillet 2025, le seuil statutaire de 2,5 % de détention de capital et 1,5 % des droits de vote et détenir à cette date 250 000 actions Mr.Bricolage,

Le FCPE Mr.Bricolage a déclaré à la société avoir franchi :

- À la hausse, le seuil statutaire de 2 % de détention de droits de vote et détenir 341 834 droits de vote, par courrier en date du 5 juin 2025,
- À la baisse, le seuil statutaire de 2 % de détention de droits de vote et détenir 338 234 droits de vote, par courrier en date du 16 juin 2025,
- À la hausse, le seuil statutaire de 2 % de détention de droits de vote et détenir 337 603 droits de vote, par courrier en date du 28 novembre 2025.

Rapport de gestion

Rapport du Conseil d'Administration

À l'Assemblée Générale Mixte du 29 avril 2026

VII.B. Action de concert – Expiration du pacte d'actionnaires

Par courrier reçu le 12 avril 2013, l'Autorité des Marchés Financiers a été informée de la dénonciation du pacte d'actionnaires existant entre Monsieur Michel Tabur, Madame Janine Tabur, la Société Civile Patrimoniale et Financière Tabur (SCPFT) et la société Forcole d'une part, les sociétés Dicarol Investissement et Elimel Investissement d'autre part, et les sociétés SIMB, SIFA et SIFI, de troisième part, au résultat de laquelle le pacte est arrivé à expiration le 10 mars 2013 [...] (Avis AMF 213C0466).

Les négociations entreprises entre les parties ont abouti à la décision commune de ne pas conclure un nouveau pacte d'actionnaires.

Les parties ont précisé que l'absence de pacte ne remet pas en cause l'action de concert existant entre elles, vis-à-vis de la société Mr.Bricolage (Avis AMF 213C0634).

Le rachat des 2350000 actions MR BRICOLAGE de la famille Tabur par le Groupe ANPF le 8 juillet 2016 ne remet pas en cause l'action de concert existant entre le Groupe ANPF et Monsieur Michel Tabur, nonobstant les cessions réalisées par les membres de sa famille (Avis AMF 216C1385).

La démission de Monsieur Michel Tabur, au cours l'exercice 2022, de son mandat d'administrateur ne remet pas en cause l'action de concert.

VIII – DISPOSITIONS COMPLÉMENTAIRES AU 31 DÉCEMBRE 2025

VIII.A. Engagement de conservation de titres (article 885 I Bis du Code Général des Impôts)

Au 31 décembre 2025, il n'existe aucun engagement de conservation de titres à la connaissance de la société.

VIII.B. Les actions auto-détenues dans le cadre d'un programme de rachat d'actions (L.225-211 alinéa 2 du Code de commerce)

VIII.B.1. Autorisation en cours

La société Mr.Bricolage a renouvelé lors de son Assemblée Générale du 30 avril 2025 l'autorisation conférée au Conseil d'Administration, pour une période de dix-huit mois, de procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Les acquisitions peuvent être effectuées en vue :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action MR BRICOLAGE par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la pratique admise par la réglementation, étant précisé que dans ce cadre, le nombre d'actions pris en compte pour

le calcul de la limite susvisée correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues,

- de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de fusion, de scission, d'apport ou de croissance externe,
- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou de plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe (en ce compris les groupements d'intérêt économique et sociétés liées) ainsi que toutes allocations d'actions au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé), au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe (en ce compris les groupements d'intérêt économique et sociétés liées),
- d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, conformément à l'autorisation conférée ou à conférer par l'Assemblée Générale extraordinaire,
- de manière générale, mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'AMF, et plus généralement, réaliser toute autre opération conforme à la réglementation en vigueur, étant précisé que dans une telle hypothèse, la Société informera ses actionnaires par voie de communiqué.

Ces achats d'actions peuvent être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Conseil d'Administration appréciera.

La société s'est réservé le droit d'utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés dans le cadre de la réglementation applicable.

L'Assemblée a fixé le prix maximum d'achat à 20 € par action, soit un montant total maximum de l'opération de 20 775 500 euros.

VIII.B.2. Bilan du programme au cours de l'exercice 2025

Conformément aux dispositions de l'article L.225-211 alinéa 2 du Code de commerce, il est précisé que la société a procédé, au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2025 à l'acquisition en bourse de 49 794 actions au cours moyen de 7,2656203 euros et à la cession en bourse de 50 352 actions au cours moyen de 7,277517114 en vue de poursuivre l'objectif « animation de la liquidité de l'action MR BRICOLAGE par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité ».

À la clôture de l'exercice 2025, le nombre des actions inscrites au nom de la société était ainsi de 155321 actions dont 55071 actions (soit 0,50 % du capital social) affectées à l'actionnariat salarié, 24816 actions (soit 0,23 % du capital social) affectées à l'objectif de liquidité et 75734 actions (soit 0,69 % du capital social) affectées à l'objectif de croissance externe.

Ce nombre d'actions d'une valeur nominale globale de 529111,40 euros représentait 1,42 % du capital social au 31 décembre 2025.

Il n'y a eu aucune utilisation d'actions autodétenues au cours de l'exercice 2025. Aucune réallocation d'action à un autre objectif n'a été effectuée au cours de l'exercice. En 2025, aucun frais de négociation n'a été supporté.

VIII.C. Actions d'autocontrôle, participations croisées, aliénation de participation croisée (Articles L.233-29, L.233-30 et R.233-19 du Code de commerce)

Depuis le 17 décembre 2025, date de réalisation de la fusion absorption de la société SIMB au sein de la société Mr.Bricolage, la société ANPF détient directement plus de 60 % du capital de la société Mr.Bricolage.

Cette dernière détenait avant cette date et détient toujours 21,33 % du capital de la société ANPF.

Cette situation de participation croisée sera régularisée dans le délai fixé par la réglementation en vigueur.

VIII.D. État de la participation des salariés au capital de la société Mr.Bricolage au 31 décembre 2025

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102 du Code de commerce, il est précisé que les salariés du Groupe, par l'intermédiaire du FCPE MR BRICOLAGE, détenaient 196723 actions (1,80 % du capital de la société) au 31 décembre 2025.

VIII.E. Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 39-4 et 223 quater du Code Général des Impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge des dépenses et charges non déductibles du résultat fiscal pour un montant de 157354 euros.

VIII.F. Activités de recherche et de développement (Article L.232-1 du Code de commerce)

Dans le cadre de ses activités, la société Mr.Bricolage a engagé des frais de recherche et de développement principalement dans le domaine informatique.

VIII.G. Injonctions, sanctions prononcées par l'Autorité de la Concurrence pour des pratiques anti-concurrentielles (Article L.464-2 du Code de commerce)

Néant.

VIII.H. Opérations des dirigeants et des personnes mentionnées à l'Article L.621-18-2 du Code monétaire et Financier sur les titres de la société

En application des articles L.621-18-2 du Code Monétaire et Financier et de l'article 223-26 du Règlement Général de l'AMF, il vous est présenté l'état récapitulatif des opérations réalisées et portées à la connaissance de la société au cours de l'année 2025:

	SIMB
Cessions d'instruments financiers:	Cession d'actions
Prix moyen pondéré	15,10
Montant total des cessions	10522178,30
Nombre d'actions cédées	696833

	ANPF
Acquisitions d'instruments financiers:	Acquisition d'actions
Prix moyen pondéré	15,10
Montant total des acquisitions	10522178,30
Nombre d'actions acquises	696833

	SIFI
Cessions d'instruments financiers:	Cession d'actions
Prix moyen pondéré	15,10
Montant total des cessions	1991599,40
Nombre d'actions cédées	131894

	ANPF
Acquisitions d'instruments financiers:	Acquisition d'actions
Prix moyen pondéré	15,10
Montant total des acquisitions	1991599,40
Nombre d'actions acquises	131894

Le Conseil d'Administration
Le 18 mars 2026

ANNEXES

- Tableau des résultats des cinq derniers exercices
- Rapport sur le Gouvernement d'entreprise

Rapport de gestion

Résultat des cinq derniers exercices

RÉSULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES					
Date d'arrêté	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021
Durée de l'exercice (mois)	12	12	12	12	12
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social (en euros)	37 198 312	60 248 979	33 240 816	33 240 816	33 240 816
Nombre d'actions					
- ordinaires	10 940 680	10 387 755	10 387 755	10 387 755	10 387 755
- à dividende prioritaire	-	-	-	-	-
Nombre maximum d'actions à créer					
- par conversion d'obligations	-	-	-	-	-
- par droit de souscription	0	0	0	0	0
OPÉRATIONS ET RÉSULTATS (en euros)					
Chiffre d'affaires hors taxes	102 746 894	103 476 837	114 664 312	114 709 962	114 470 510
Résultat avant impôt, participation, amortissements et provisions	23 001 147	24 297 391	29 265 005	5 996 092	13 992 359
Impôts sur les bénéfices	(1 023 545)	(447 700)	(235 847)	355 545	806 623
Participation des salariés	716 395	1 079 106	1 429 739	1 500 574	1 224 163
Dotations amortissements et provisions	(13 999 379)	10 541 462	9 515 899	(16 709 384)	(15 518 746)
Résultat net	37 307 677	13 124 524	18 555 218	20 849 557	27 480 318
Résultat distribué (1)	0	0	0	0	0
RÉSULTAT PAR ACTION (en euros)					
Résultat après impôt, participation, avant dotations amortissements et provisions	2,13	2,28	2,70	0,40	1,15
Résultat après impôt, participation, dotations amortissements et provisions	3,41	1,26	1,79	2,01	2,65
Dividende attribué (1)	0	0	0	0	0
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés	310,17	320,83	329,42	323,00	297,83
Masse salariale (en euros)	17 385 555	18 494 202	19 880 775	18 633 476	16 401 068
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...)	8 541 644	9 242 646	9 760 707	9 673 665	8 522 569

(1) pour l'exercice dont les comptes sont soumis à l'Assemblée Générale, les dividendes correspondent à ceux proposés par le Conseil d'Administration.